

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-06/20C

Objet : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2019.

L'an deux mille vingt, le 17 juin, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	34
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	33		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Bernard BEAUCOURT, Eliane BERDAGUER, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE

Absents excusés : Jacques FIGUERAS, Thierry SIRVENTE

Secrétaire de séance : François BONNEAU

Date de convocation : 10 juin 2020

Le Vice-Président délégué aux Finances présente à l'Assemblée, les comptes de gestion du comptable 2019 des différents budgets de la communauté de communes.

Ils apparaissent en parfaite concordance avec les comptes administratifs du Président.

EN CONSEQUENCE ET APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2019 ;

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant la concordance des écritures du Comptable avec celles de l'Ordonnateur ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019 ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

✎ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés par le Comptable pour l'exercice 2019, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve à ce jour de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200617-2020-06-20C-DE
Date de télétransmission : 22/06/2020
Date de réception préfecture : 22/06/2020